

#### **4.5                    Présentation de l'indication de la présence de substances connues pour provoquer des allergies**

Le nom de la substance connue pour provoquer des allergies doit être indiqué dans la liste des ingrédients si elle figure sur l'étiquette ou, en l'absence de liste des ingrédients, doit être précédé du mot « contient ».

La mention des sulfites doit se faire sous la forme "contient des sulfites", "contient du dioxyde de soufre" ou autre indication équivalente.